

# Le vignoble métropolitain

En 1924, le Tribunal civil de Dijon attribue aux communes de Marsannay-la Côte, Perrigny-lès-Dijon, Chenôve, Dijon, Daix, Fontaine-lès-Dijon et Plombières-lès-Dijon, le droit à l'appellation « Bourgogne » pour leurs vins. Aujourd'hui, et sous l'impulsion de Dijon métropole, le vignoble dijonnais est en pleine renaissance et de nouvelles vignes sont plantées. Outre le plaisir de se délecter à nouveau de ce vin d'autrefois, c'est aussi une redécouverte des paysages d'antan et de nouvelles promenades qui s'offrent aux métropolitains.

## Daix 3,61 HECTARES PLANTÉS

Par le passé, les vignes ont peu à peu été remplacées par d'autres cultures agricoles. Aujourd'hui, plusieurs parcelles sont plantées en pinot, en chardonnay et en aligoté.

## Talant 8,94 HECTARES PLANTÉS

Une petite surface (0,65 ha) a été plantée dans les années 1990 à l'initiative de la commune. Depuis 2015, la ville de Talant soutient la plantation de chardonnay en vue de la production de crémant de Bourgogne notamment. Les surfaces viticoles pourraient encore augmenter puisque la commune dispose d'une surface de 12 hectares à planter en AOC.

## Chenôve 33 HECTARES PLANTÉS

La commune accueillait les parcelles de vignes des ducs de Bourgogne : le clos du Duc, connu depuis 1477 comme le clos du Roy. Malgré l'urbanisation de Chenôve, la vigne se maintient le long de la Côte. Bien connu des habitants de la commune qui s'y bousculent une fois par an pour la Fête de la Pressée, le Pressoir des ducs de Bourgogne, qui comprend deux pressoirs à contrepoids mobiles, est un des rares vestiges inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1934. C'est aussi un des biens à valeur universelle exceptionnelle qui a compté pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

## Marsannay-la-Côte 192,34 HECTARES PLANTÉS

En 1987, il est le premier vignoble du Dijonnais à obtenir une AOC village « Marsannay-la-Côte Village » qui inclut le clos du Roy à Chenôve. Sur près de 200 hectares plantés, dont de très beaux Climats qui attendent toujours leur classification en « premier cru », on y produit des vins rouges, rosés et blancs. L'appellation Marsannay – qui s'étend aussi sur Couchey – représente 247 hectares et fait l'objet d'une demande d'extension de l'AOC à 100 hectares supplémentaires.

Pour tout savoir sur les 47 Climats protégés par l'Unesco situés dans le périmètre métropolitain, retrouvez en ligne le livret « Entre vigne et ville » édité en juin dernier à l'occasion de la fête des Climats du vignoble de Bourgogne. [www.dijon.fr/Kiosque/Le-magazine-de-la-ville-de-Dijon](http://www.dijon.fr/Kiosque/Le-magazine-de-la-ville-de-Dijon)

## Dijon – Corcelles-les-Monts – Plombières-lès-Dijon

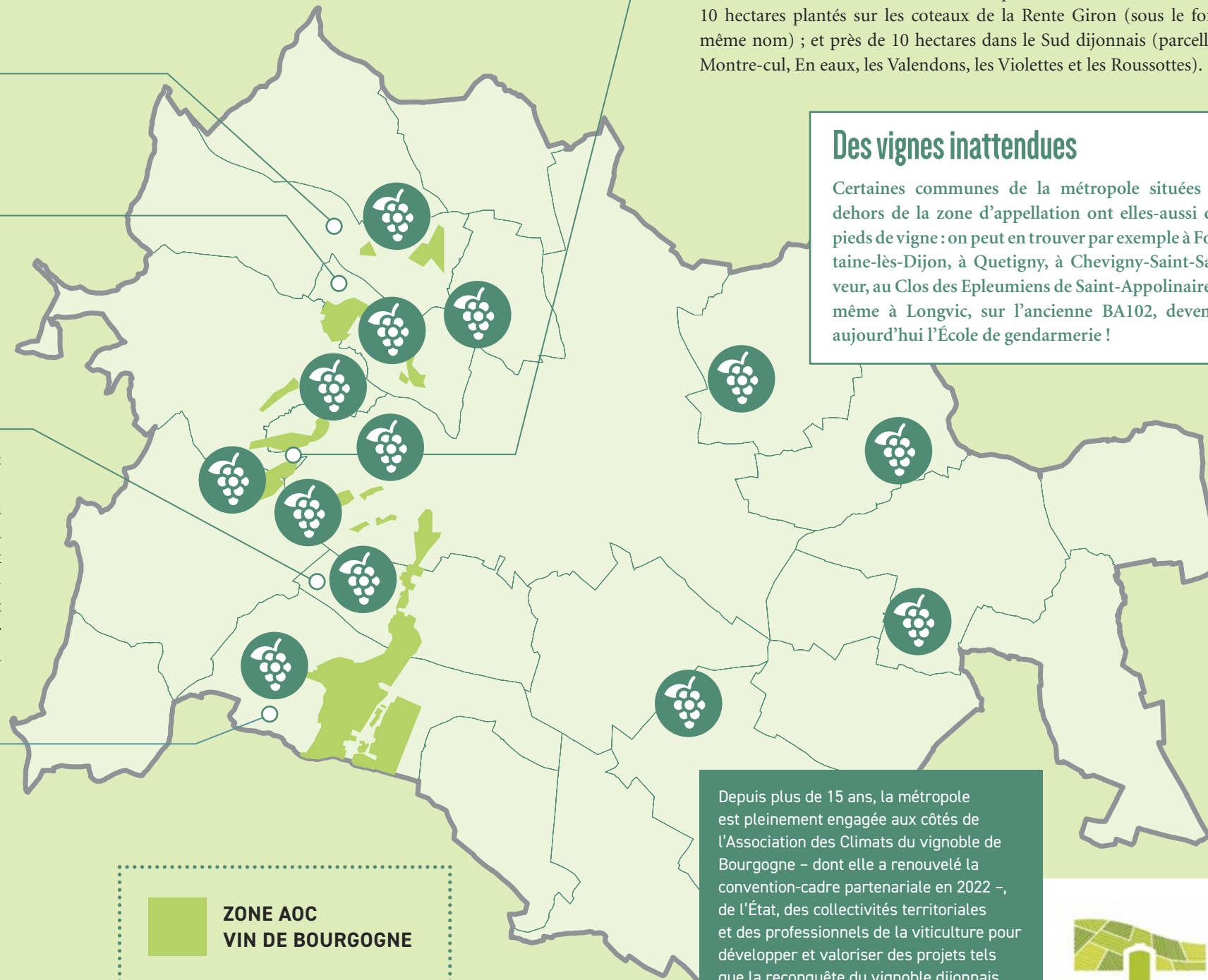
### 40 HECTARES PLANTÉS

Le vin contribue pour beaucoup au rayonnement de la métropole qui a choisi de réintroduire de la vigne jusqu'à la saluer symboliquement en cœur de ville, au Jardin de l'Arquebuse. Les parcelles exploitées sont notamment situées sur le plateau de la Cras (20 hectares plantés) et chevauchent d'autres communes métropolitaines telles que Corcelles-les-Monts et Plombières-lès-Dijon. L'urbanisation a rendu impossible la culture de certains terrains, pourtant situé en AOC. Sur Dijon même, le bilan est enthousiasmant : 43,41 ares exploités au Clos des Marcs-d'Or ; 10 hectares plantés sur les coteaux de la Rente Giron (sous le fort du même nom) ; et près de 10 hectares dans le Sud dijonnais (parcelles de Montre-cul, En eaux, les Valendons, les Violettes et les Roussottes).

### Des vignes inattendues

Certaines communes de la métropole situées en dehors de la zone d'appellation ont elles-aussi des pieds de vigne : on peut en trouver par exemple à Fontaine-lès-Dijon, à Quetigny, à Chevigny-Saint-Sauveur, au Clos des Epleumiens de Saint-Appolinaire et même à Longvic, sur l'ancienne BA102, devenue aujourd'hui l'École de gendarmerie !

Depuis plus de 15 ans, la métropole est pleinement engagée aux côtés de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – dont elle a renouvelé la convention-cadre partenariale en 2022 –, de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la viticulture pour développer et valoriser des projets tels que la reconquête du vignoble dijonnais ou l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco.



### Époque gallo-romaine

→ La vigne est cultivée sur la Côte

### Du VI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle

→ La vigne est cultivée par les évêchés, les abbayes, les ducs, les communes...

### XIV<sup>e</sup> siècle

→ Les parcelles de vignes s'étendent autour de Dijon.  
→ En 1395, le duc Philippe le Hardi interdit le gamay et recommande la plantation de pinot sur ses domaines.

### XV<sup>e</sup> siècle

→ En 1441, le duc Philippe le Bon fait arracher les vignes situées dans les « chétifs lieux » dans l'Est et le Sud-Est de Dijon.

### XVII<sup>e</sup> siècle

→ Les parlementaires souhaitent valoriser les vins de la Côte de Nuits et la notion de « Climat » émerge.

### XIX<sup>e</sup> siècle

→ Le vin fait la fortune des négociants dijonnais.  
→ 1875 : début de la crise du Phylloxera. Un arrachage massif morcelle les parcelles qui sont replantées pour certaines en cépages plus productifs comme le Gamay, pour répondre à la demande des ouvriers venus grossir les faubourgs de la ville et travailler dans les usines qui fleurissent avec l'arrivée du chemin de fer.

### XX<sup>e</sup> siècle

→ Entre 1945 et 1965, disparition quasi-complète de la vigne à Dijon (sauf à Daix, Chenôve, et Marsannay-la-Côte) tandis que l'urbanisation gagne du terrain.  
→ Depuis les années 1980, des vignes sont replantées dans certains secteurs comme au Marc d'or, à Talant, à La Cras, dans le secteur de la Rente Giron, etc.

### XXI<sup>e</sup> siècle

→ Le 22 novembre 2013, les élus de la métropole votent à l'unanimité l'achat de 160 hectares, dont un domaine viticole de 8 hectares, sur le plateau de la Cras, entre Dijon, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts. Cette acquisition est un acte fondateur de la stratégie de la métropole de contenir l'urbanisation, de préserver la ceinture verte du territoire et de maintenir une agriculture péri-urbaine vivante.  
→ Le 4 juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne, dont le périmètre englobe le secteur sauvegardé de Dijon, sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco.  
→ En 2022, la Cité internationale de la gastronomie et du vin est inaugurée. Elle inclut un espace d'exposition dédié aux Climats.